



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	21 Juin 2018	Séance du : 04 Juillet 2018
	Votes : 34	L'An Deux Mille dix-huit, le 04 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 26	Pour : 34	
Absents : 11	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Marie-Claude DE MURCIA (Lieurancabrières), M. Pierre OLLIER (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Jean COSTES (Salasc)

### **Objet : Théâtre le Sillon – Parcours culturels en Cœur d'Hérault – Demande de subventions**

Monsieur Valéro rappelle que depuis 2015, le Théâtre Le Sillon, Scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire » à Clermont l'Hérault et dans le Clermontais, l'OCVH le Sonambule, espace musiques actuelles sur la Vallée de l'Hérault, et la Communauté de communes Lodévois et Larzac, Résurgence saison et festival des arts vivants, ont mis en place un espace de travail commun baptisé « Scènes associées en Cœur d'Hérault ».

Cette démarche permet de créer des synergies artistiques et culturelles entre ces trois territoires voisins.

En effet, tout au long de l'année, les programmations convergent autour d'artistes régionaux et venus d'autres territoires, à la fois pour des tournées coordonnées, des co-accueils pour les propositions les plus ambitieuses, et d'accompagnements renforcés en termes de production.

Cette collaboration entre les trois partenaires est soutenue depuis sa création par le Conseil départemental de l'Hérault dans le cadre du Contrat de Pays Cœur d'Hérault.

Au début de l'année 2017, un Temps Fort marquant et renforçant la démarche a été organisé, partie émergée d'un travail au long cours d'irrigation du territoire à l'échelle du Pays.

Il a été l'occasion d'affirmer plus encore la nécessaire circulation entre les trois programmations, de renforcer plus largement la circulation des publics et d'identifier le Cœur d'Hérault comme une destination culturelle de qualité. Ce temps a été soutenu par les financements LEADER qu'anime le GAL Cœur d'Hérault.

Ces expérimentations ont permis d'affirmer que le caractère innovant de ces coopérations est la clé de la réussite des actions des différentes structures et de l'impact sur le territoire.

Pour les années à venir les trois structures souhaitent poursuivre et amplifier cette démarche qui permettra de structurer des coopérations entre les territoires, d'innover et d'améliorer la visibilité et la qualité de l'offre culturelle du Pays Cœur d'Hérault.

C'est pourquoi elles souhaitent développer le projet « Parcours culturels en Cœur d'Hérault », une démarche au long cours, un laboratoire de coopération, de mutualisation et de mise en réseau qui concerne tous les aspects de l'offre culturelle.

Les modalités envisagées de mise en œuvre du projet sont les suivantes :

- La coordination des scènes associées,
- Une création de territoire,
- Une action spécifique en direction des jeunes.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Développer une offre culturelle de plus grande qualité, plus pertinente et plus visible,
- Faire connaître et reconnaître l'offre et la qualité de la ressource culturelle et patrimoniale du territoire,
- Développer de nouvelles manières de travailler, en réseau et de manière coopérative,
- Rendre plus lisible auprès des publics l'espace de coopération des trois partenaires en Cœur d'Hérault,
- Elargir les publics, en avoir une meilleure connaissance, et les intéresser aux offres de notre territoire,
- Renforcer la cohérence du Pôle culture à travers la dynamique partenariale,
- Faire converger les offres culturelles, tout en cultivant les complémentarités,
- Faire vivre la création territoriale sur le football hors du Cœur d'Hérault.

Le budget prévisionnel de ce projet est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
Théâtre Le Sillon - Parcours culturels en Cœur d'Hérault					
Postes dép. Cerfa	Dépenses		Financements		
	Libellé des dépenses	Montants en € HT ou TTC	Origines	Montants en €	Taux
A	Aménagement, Construction		FEADER-LEADER	56 000,00 €	57,43%
B	Equipement, matériel	5 360,00 €	CCC / Sillon (DRAC - CTEAC)	7 000,00 €	7,18%
C	Etudes, conseils, prestations	33 598,00 €	CCLL (DRAC - CTEAC)	7 000,00 €	7,18%
D	Ingénierie, frais de personnel		<b>Total fin. Publics</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>71,79%</b>
			AF privé (7000€ DRAC Sonambule = reversement du Sonambule au Sillon, pas considéré comme public)	7 000,00 €	7,18%
E	Communication	4 000,00 €	Autofinancement	14 511,00 €	14,88%
F	Prestations artistiques	54 553,00 €	Recettes	6 000,00 €	6,15%
G	Frais de missions / Coût indirects		<b>Total autofinancement</b>	<b>27 511,00 €</b>	<b>28,21%</b>
	<b>Montant Total</b>	<b>97 511,00 €</b>	<b>Montant Total</b>	<b>97 511,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- D'approuver le projet « Parcours culturels en Cœur d'Hérault » tel qu'exposé ci-dessus,
- De solliciter l'aide financière la plus élevée possible de l'Europe via les fonds LEADER et de tout autre partenaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Valéro et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet « Parcours culturels en Cœur d'Hérault » tel qu'exposé ci-dessus,

**APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus pour la période du 01/09/2018 au 31/12/2019,

**AUTORISE** le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement,

**AUTORISE** le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX